6 eme AS

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 5 297 000 €

Siège social: 1, esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE SPECIALE

DU 28 février 2014

PROCES-VERBAL

L'an deux mil quatorze et le 28 février à 11 heures 30 les actionnaires de la SPL d'Efficacité Energétique membres de l'assemblée spéciale se sont réunis au siège social sur convocation de son président.

Les actionnaires suivants étaient présents :

- Monsieur Jean-David ABEL, représentant la Ville de Romans sur Isère, administrateur représentant l'assemblée spéciale (à partir du point n° 6).
- Madame Monique DUTHU représentant la Ville de Bourg-en-Bresse.
- Madame Marie-Cécile ROTH représentant la Ville de Cran-Gevrier.
- Monsieur Christophe QUINIOU représentant la Ville de Meyzieu jusqu'au point n° 4).
- Monsieur Serge PERRIN représentant la Ville de Saint Fons.
- Madame Corinne DUBOS représentant la Ville de Saint-Priest.

Les actionnaires suivants avaient donné pouvoir :

- Monsieur Henri DUPASSIEUX, représentant la ville de Chambéry à Madame Monique DUTHU
- Madame Béatrice ROLLAT, représentant la ville de Grigny à Madame Monique DUTHU

Assistaient également à la séance :

- Monsieur Philippe TRUCHY, directeur général de la société
- Monsieur Frédéric PIEUS, directeur financier de la société

- Monsieur François PEAU, juriste SCET
- Monsieur Christophe COCOZZA, Commune de Grigny, DST.
- Monsieur Jean Marie VERHERTBRUGGEN, Commune de Bourg-en-Bresse.

En l'absence de Monsieur ABEL, empêché pour l'ouverture de la séance, l'assemblée est présidée par son vice-président, Monsieur QUINIOU.

Il est convenu que les consignes de vote seront transmises à Monsieur ABEL par Madame DUBOS, Monsieur QUINIOU n'ayant pu se libérer pour assister au conseil d'administration.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait valablement délibérer, le vice-président déclare la séance ouverte.

Il rappelle que l'assemblée spéciale se réunit préalablement à la séance du conseil d'administration afin de donner à son administrateur les consignes de vote qu'elle entend lui voir appliquer, et que ces consignes constitueront pour lui un mandat impératif.

Il propose de décliner point par point l'ordre du jour du conseil d'administration, afin de recueillir ces consignes.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet.

A une question de Monsieur COCCOZA, il est précisé qu'à la suite des élections, les représentants des collectivités restent en poste, conformément à la loi, jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Point n° 2 de l'ordre du jour : Arrêté des comptes au 31/12/2013 de la société.

Monsieur TRUCHY invite Monsieur PIEUS à donner toutes les explications utiles.

Monsieur PIEUS rappelle que les documents ont été diffusés auprès de tous les actionnaires, et que l'exercice se soldera par une perte de 175 000 euros. La perte d'exploitation proprement dite est de 232 000 euros, mais elle est partiellement compensée par les produits financiers (placement du capital social). La situation est un peu meilleure que prévu en octobre, mais les produits sont en retard (165 000 euros réalisés pour 180 000 euros prévus), ce qui a généré des reports de dépenses sur l'exercice suivant.

Un petit écart sur les charges est à noter concernant la prise en compte des congés payés.

Lorsque l'on compare avec le budget prévisionnel, on constate que les charges récurrentes sont bien maitrisées. Le budget 2014 sera donc inchangé par rapport à celui présenté en octobre dernier.

A une question de Monsieur PERRIN, Monsieur TRUCHY répond que la société a été créée en décembre 2012, immatriculée en mars 2013 et son activité a démarré au mois de mai 2013, même si, pour faciliter les choses, son premier exercice commence officiellement au premier janvier 2013. Le premier exercice est donc incomplet, mais c'était prévu dans les documents financiers, et les difficultés propres au démarrage d'une société avaient été intégrées.

Il précise que pour 2014, la prévision est de 245 000 euros de rémunération en études, et de 302 000 euros pour la contractualisation.

Madame DUTHU demande si ces prévisions sont réalistes ; Monsieur TRUCHY répond qu'il s'agit bien entendu d'une prévision, qu'il y aura peut-être des écarts. L'avancement des projets est cependant bon, et il n'y a pas lieu de retoucher le budget. L'objectif est volontariste, mais fondé sur des projets identifiés.

Il précise également que certaines études ont été menées en interne, et que l'on a donc moins sous-traité que prévu en 2013. La société a réalisé directement plus de diagnostics.

Monsieur QUINIOU souhaite que soit mis en place un tableau de suivi des rentrées financières, afin d'évaluer le volume financier concerné avec chaque collectivité; Monsieur TRUCHY indique que ce tableau, qui n'existe pas pour l'instant, fera apparaître des produits d'études et de contractualisation; il n'y aura pas encore de loyers. Il propose qu'il soit établi au rythme d'une fois par an, étant précisé que lorsqu'il y aura des loyers, sa pertinence sera moins évidente.

Pour Monsieur QUINIOU, il s'agit de visualiser comment les charges de la société sont réparties équitablement entre ses actionnaires; Monsieur TRUCHY précise qu'actuellement, la Région est de très loin le plus gros client, puisqu'elle représente 130 000 euros de produits sur 165 000. Il faut cependant souligner que plusieurs projets ont démarré en 2013, mais n'étaient pas assez avancés pour générer des produits.

Monsieur PERRIN souligne que tout ceci est un encouragement pour les communes à utiliser la SPL, et de profiter de l'effet de levier de la participation régionale. Monsieur TRUCHY considère qu'une « petite » collectivité peut tout à fait donner beaucoup de travail à la société.

Monsieur QUINIOU rappelle que l'un des objectifs majeurs de la création de la SPL était bien celui-là : permettre aux petites collectivités de bénéficier d'un effet de levier intéressant.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet.

Point nº 3 de l'ordre du jour : Approbation du rapport de gestion au 31/12/2013.

Monsieur PIEUS indique qu'il s'agit d'un document très formel, les différents points qui y sont abordés ayant déjà été traités dans le courant de l'année 2013. Monsieur TRUCHY précise qu'en 2013, l'activité de la société a correspondu à 2,6 ETP.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet.

<u>Point n° 4 de l'ordre du jour : convocation d'une assemblée générale Ordinaire.</u>

La proposition qui avait été faite était que l'AGO se réunisse le même jour que l'AGE, à savoir le 25 mars, à Grenoble, dans les locaux de la société. Cependant, cette localisation pose un problème de disponibilité pour plusieurs actionnaires, qui, du fait de l'éloignement, ne pourront assister à la séance.

Les membres de l'assemblée émettent donc le vœu que les deux assemblées se tiennent à Lyon.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet, mais en demandant que la réunion de l'assemblée ait lieu à Lyon.

Monsieur QUINIOU quitte la séance.

Point n° 5 de l'ordre du jour : Emission par la Société d'un emprunt obligataire à libération fractionnée d'un montant nominal total maximum de cinq millions (5.000.000) d'euros, représenté par cinquante (50) obligations d'un montant nominal de cent mille (100.000) euros chacune (les « OLIF »); délégation de pouvoirs à conférer à cet effet.

Monsieur PIEUS rappelle qu'il s'agit de la mise en place d'un financement de 5 millions d'euros, à court terme, permettant de financer pendant 5 ans les travaux. Il est lié à la subvention du F3E. En positif, ce financement ne supporte pas de commissions, et il n'est demandé aucune sûreté ou garantie. En négatif, son taux est relativement élevé.

Nous avons dû l'accepter, car il conditionne l'octroi de la subvention européenne. Lorsque l'on intègre le montant de celle-ci, l'opération est une bonne opération, et nous sommes en fin de compte gagnants par rapport à un financement classique. Monsieur TRUCHY rappelle cependant que cette aide ne sera définitivement acquise qu'à la condition que la société ait engagé au moins 20 millions d'euros de travaux dans les 5 ans.

Monsieur PIEUS indique qu'il y a peu d'investissements en 2014, et qu'on n'investira qu'à partir de 2015. Les opérations devraient cependant très vite se concrétiser fin 2015-début 2016.

La mobilisation de financements devrait devenir plus facile lorsque nous aurons plusieurs projets en cours.

Madame DUTHU demande si d'autres banques ont été approchées.

Monsieur PIEUS répond qu'il a des contacts avec la Caisse d'Epargne, qui gère les comptes courants de la société, et avec le Crédit Agricole. Il a aussi des contacts avec la Banque Postale et la BPI. Il y aura nécessité de mettre en place des financements longs avant l'été.

Par ailleurs la CDC propose des financements à des conditions intéressantes, et elle peut prendre jusqu'à 100% d'un financement long terme dans les zones de politique de la ville. La CDC doit faire une offre avant la fin mars, pour une finalisation avant la fin juillet.

Concernant les 20 millions d'euros qui avaient fait l'objet d'une offre de la part du F3E, celui-ci l'a finalement retirée devant la complexité des montages, ce qui a plutôt été une bonne chose en nous évitant de devoir la refuser, car la CDC propose des taux plus favorables, et la BEI aussi.

Les taux proposés seront des taux variables. Par ailleurs il sera proposé des montages permettant de ne pas pénaliser certaines collectivités par rapport à d'autres.

Madame ROTH a examiné le dossier, et pose la question d'une disposition reportant le risque sur la collectivité.

Monsieur PIEUS répond que le dispositif juridique du BEA comportera le cas d'une fin anticipée, avec une pénalisation répercutée sur le constructeur. Cependant, le reste sera reporté sur la collectivité, sans préjudice pour elle de ses possibilités de se faire indemniser. Mais il est clair que les travaux engagés devront être payés, et que si la collectivité ne le faisait pas, ce serait pour elle un enrichissement sans cause.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet.

Point n° 6 de l'ordre du jour : information sur l'activité de la société.

Monsieur ABEL entre en séance.

Monsieur TRUCHY fait un point complet des dossiers en cours.

Bourg en Bresse : la contractualisation est lancée pour les 3 groupes scolaires, les discussions sont en cours sur les documents juridiques. L'appel à candidatures sera lancé début mars. L'objectif est d'avoir les 3 mêmes groupements sur les groupes scolaires.

Cran-Gevrier : les diagnostics techniques sont faits ; le diagnostic énergétique est en cours et la SPL travaille avec les services sur les modifications fonctionnelles le phasage, avec le souhait de réaliser les travaux en seule fois en libérant l'ensemble du bâtiment, ce qui pourrait être envisageable.

Grigny: pour l'école Joliot-Curie, le diagnostic énergétique a été fait ; il doit être complété pour intégrer l'extension. Pour le groupe scolaire Tissot, il est en cours.

Meyzieu : le projet est en réflexion entre les services et élus de la ville sur le plan fonctionnel; le projet sera ré examiné au 2^{ème} trimestre.

Montmélian : pour la médiathèque, la phase 2 sur la contractualisation devrait être lancée en mars. Pour la résidence Albert Camus, la question de la propriété se pose, car l'immeuble appartient à l'OPAC. La SPL analyse les éléments financiers remis par la ville.

Région : le lancement de la phase de contractualisation sur 5 lycées interviendra en avril. L'objectif est une économie d'énergie de 40 %.

Saint-Fons : pour le palais des sports, le diagnostic énergétique est fait, l'évaluation préalable sera présentée à la Ville après les élections (avril). Pour le théâtre Jean Marais, le diagnostic sera fait fin mars. La Ville a proposé un nouveau projet, le Pôle petite enfance, projet qui nécessite une rénovation énergétique, peut-être avant même le théâtre.

Chambéry : groupe scolaire Jean Jaurès : le diagnostic et l'évaluation préalable ont été présentés ; d'autres bâtiments ont été visités, en particulier un groupe scolaire. La Ville doit confirmer son souhait d'intervention.

Romans : le diagnostic a été fait pour le gymnase Mout ; le projet en est à l'évaluation préalable. A noter la nécessité d'un diagnostic particulier sur la charpente métallique qui a permis d'identifier les renforcements à réaliser permettant de conserver la charpente malgré l'accroissement des charges.

Saint-Priest : le diagnostic est fait, les scénarios ont été proposés, il reste à faire l'évaluation préalable.

SIEL: une commune membre s'intéresse à la SPL et pourrait en devenir prochainement actionnaire. Un rendez-vous téléphonique a été fixé.

Monsieur TRUCHY présente ensuite le planning d'activité de la société. Il permet de constater que l'on est, dans les grandes lignes, conformes aux prévisions qui avaient été présentées au CA du 25 octobre 2013, sauf deux décalages principaux qui concernent les communes de Chambéry et Meyzieu :

Pour Bourg en Bresse, l'avancement est quasiment conforme au planning ;

Sur la Commune de Chambéry, la société devrait lancer les diagnostics sur les nouveaux bâtiments cet été, mais pas la phase contractualisation;

Pour Cran-Gevrier, l'évaluation préalable devrait être présentée fin avril pour conduire à une délibération en juin, avec une contractualisation en octobre, conformément aux prévisions ;

Pour Grigny, on constate un petit décalage, la contractualisation devant intervenir en septembre ou en octobre pour une des deux écoles ;

Pour Montmélian, la fin de la phase contractualisation pour la médiathèque devrait intervenir en octobre ;

Pour les lycées, l'avancement est en ligne avec les prévisions, avec même une légère avance par rapport aux prévisions du CA du 25 octobre 2013;

Pour Romans, la phase diagnostic a engendré un léger retard ;

Pour Saint-Fons le projet a une petite avance pour le palais des sports Carnot;

Enfin, pour l'hôtel de ville de Saint-Priest, l'avancement est conforme aux prévisions, avec un appel à candidature cet été ou en septembre.

En matière de temps facturable, nous en sommes à 44 % pour les chargés d'opérations, une part relativement importante étant affectée au développement des premières opérations.

S'agissant d'une simple information, aucune consigne particulière n'est donnée à l'administrateur.

Point n° 7 de l'ordre du jour : Information sur le contrôle analogue.

Monsieur TRUCHY indique que le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation d'une concession d'aménagement entre une SPL et une collectivité minoritaire au motif que celle-ci ne pouvait pas exercer de contrôle analogue sur la société du fait qu'elle n'était pas directement représentée au conseil d'administration, qu'elle ne pouvait pas mettre de sujets à l'ordre du jour de celui-ci et que la commission à laquelle elle appartenait n'avait pas de pouvoirs de décision.

Il précise que des dispositions pour réponde à ces objections ont déjà été mises en place au sein de la SPL :

- l'assemblée spéciale donne des mandats impératifs à l'administrateur qui la représente ;
- le règlement intérieur a été modifié pour permettre à chaque collectivité de demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour ;
- enfin, chaque commune a voix délibérative dans le comité des engagements lorsque ses opérations sont concernées, et les majorités nécessaires en conseil d'administration ont été modulées en fonction de la position prise par le comité à l'égard du dossier qui lui est soumis.

En fait, beaucoup repose sur le fait que l'assemblée spéciale a une vraie vie, se réunit avant chaque conseil, et constitue un lieu de débats et de décisions important.

La prochaine publication de deux directives européennes devrait sécuriser encore plus ce fonctionnement.

S'agissant d'une simple information, aucune consigne particulière n'est donnée à l'administrateur.

Point n° 8 de l'ordre du jour : Relations avec le fonds d'investissement OSER.

Monsieur TRUCHY indique que le fonds d'investissement a été créé fin 2013, et que dans un souci d'efficacité du fonctionnement de celui-ci et de la SPL, une mutualisation des moyens est recherchée. L'idée du GIE a été laissée de côté pour l'instant, car trop lourd à constituer. L'option retenue a été de partager le temps du directeur financier Monsieur PIEUS, qui dispose donc de deux contrats de travail, respectivement à hauteur de 20 % de son temps pour le fonds, et de 80 % de celui-ci pour la SPL.

Le fonds venant s'installer à Grenoble, une répartition des charges pour les autres moyens matériels va être mise en place.

S'agissant d'une simple information, aucune consigne particulière n'est donnée à l'administrateur.

Point n° 9 de l'ordre du jour : questions diverses.

La réunion du prochain conseil d'administration interviendra après les élections municipales ; chaque collectivité concernée devra donc procéder en avril à la désignation de ses délégués.

Le prochain conseil d'administration ne devrait pas avoir lieu avant la première quinzaine de mai au plus tôt, en fonction des besoins.

Monsieur TRUCHY remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli ; il salue les élus qui ne se représentent pas et souhaite bonne chance à ceux qui vont briguer les suffrages.

Aucune consigne particulière n'est donnée à l'administrateur.

Point n° 10 de l'ordre du jour : pouvoirs en vue des formalités.

Aucune remarque n'étant formulée, l'administrateur a mandat de voter en faveur de l'adoption du projet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne en demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président

i can'd that

L'Administrateur

